

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 19 (1928)
Heft: 10

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'ASE/UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le même. Ainsi, les membres des différentes organisations pourraient entrer en relation étroite les uns avec les autres et les petits pays pourraient envoyer plus facilement leurs délégués les plus compétents. Ils se pourrait même que cette collaboration étroite conduisît à une fusion de certaines conférences, un résultat qui ne pourrait qu'être profitable à l'ensemble.

Il serait à souhaiter — et cela suffirait nous semble-t-il — qu'il n'y eût que deux sortes de conférences: l'une qui réunirait les exploitants et leur donnerait l'occasion d'échanger leurs avis et expériences, l'autre qui réunirait exploitants et constructeurs, pour leur permettre de discuter ensemble les progrès de la technique, leurs applications dans la pratique et leur portée économique.

Des commissions de ce deuxième type de conférences pourraient établir des propositions pour l'unification des symboles, des définitions et des cahiers des charges.

Une autre subdivision, qui ne serait toutefois pas indispensable partout, serait celle à établir entre le courant fort et le courant faible.

Nous nous rendons parfaitement compte que cette proposition amènerait de profonds changements dans l'état actuel des choses et que, si jamais elle venait à être réalisée, ce ne serait que peu à peu. C'est dans ce sens que nous aimerions la mettre en discussion.

Communications des organes des Associations.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, *des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.*

Aux membres de
l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)
et de
l'Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Assemblées générales 1928 à Baden.

Les services industriels de Baden, la S. A. Brown, Boveri & Cie., la Motor-Columbus S. A. et les Forces Motrices du Nord-Est se sont aimablement chargés d'organiser les assemblées générales de cette année.

Programme

de l'assemblée générale de l'U. C. S., samedi 16 juin
et de l'assemblée générale de l'A. S. E., dimanche 17 juin.

Samedi, 16 juin 1928 :

- 15⁰⁰ Assemblée générale de l'U. C. S. au Kurtheater, dans le parc du casino (voir l'ordre du jour aux pages 349/350).
17³⁰ env. Distribution des diplômes aux jubilaires.
19⁰⁰ Banquet des membres et des hôtes de l'U. C. S. au Kursaal.
Dès 21⁰⁰ Réception des autres membres de l'A. S. E. et partie récréative au Kursaal.

Dimanche, 17 juin 1928 :

- 9⁰⁰ Assemblée générale de l'A. S. E. au cinéma-théâtre de la Haselstrasse (voir l'ordre du jour à la page 337).
12³⁰ Banquet des membres et des hôtes de l'A. S. E. au Kursaal.
Après le banquet, clôture officielle des assemblées.

Dès ce moment, au gré des participants :

Visite des ateliers de la S. A. Brown, Boveri & Cie. et des installations des services industriels de la ville. — Promenade dans les environs de Baden, Belvédère, Baldegg, Scharfenfels, couvent de Wettingen. — Concert de l'orchestre du Kursaal l'après-midi.

Lundi, 18 juin 1928 :

- a) Visite des ateliers de la S. A. Brown, Boveri & Cie.
b) Si la participation s'annonce suffisante (utiliser le bulletin de commande¹⁾) visite au choix, soit de la centrale de Beznau, soit du chantier de l'usine en construction de Ryburg-Schwörstadt; ces deux excursions peuvent aussi être combinées.
c) La maison B. A. G. invite les intéressés à visiter sa fabrique de Turgi, et offre ensuite une promenade en pontons de Turgi à Beznau.

NB. Les installations des services industriels de Baden (Aue, Kappelerhof) sont ouvertes aux visiteurs du samedi au lundi.

Renseignements divers :

1⁰ *Liste des hôtels*, avec prix de la chambre, déjeuner compris, mais sans pourboire :

Grand Hôtel . . . fr. 10.50	Bären fr. 7.25	Hirschen fr. 6.25
Verenahof 8.50	Ochsen 7.—	Eden 6.—
Limmathof 8.50	Sternen 7.—	Bahnhof 6.—
Schweizerhof 8.—	Blume 6.75	Rebstock 5.75
Schwanen 8.—	Engel 6.50	Sonne 5.75
National 8.—	Waage 6.25	

On tiendra compte autant que possible des vœux des participants; toutefois le comité d'organisation se réserve de répartir les logements suivant la place disponible. Le comité d'organisation prie instamment les participants de s'annoncer au plus vite, à cause de la difficulté d'obtenir des chambres d'hôtel pendant l'ouverture de la saison.

2⁰ La *carte de participant*, qui donne accès au Kursaal, comprendra les coupons suivants :

Coupon No. 1: Banquet de l'U. C. S., samedi soir, sans vin fr. 9.—

Coupon No. 2: Banquet de l'A. S. E., dimanche à midi, sans vin fr. 8.—

Remarque: Dans le prix de chaque banquet sont *compris* l'entrée au Kursaal, les pourboires et les taxes de vestiaire.

¹⁾ Les bulletins de commande et de versement sont inclus dans le présent numéro.

- 3^o *Le bureau de renseignements et des logements* se trouve au bureau officiel de renseignements (place de la gare); il sera ouvert samedi de 14 à 20 h. et dimanche de 8 à 10 h.
- 4^o *Les lettres et télégrammes* portant l'adresse supplémentaire „Assemblées électricité“ seront transmis sans retard aux destinataires.

Au nom du Comité d'organisation
et des Comités de l'A.S.E. et de l'U.C.S.:
Le secrétariat général
de l'A.S.E. et de l'U.C.S.

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

Ordre du jour

de la XXXXIII^{me} assemblée générale ordinaire

à Baden, au cinéma-théâtre, Haselstrasse
dimanche, le 17 juin 1928, à 9 heures.

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la XXXXII^e assemblée générale du 19 juin 1927, à Interlaken¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1927⁴⁾; approbation des comptes pour 1927: compte de l'A. S. E., fonds de l'A. S. E.⁴⁾ et compte de l'immeuble de l'A. S. E.; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 4^o Approbation du rapport des Institutions de contrôle de l'A. S. E. sur l'année 1927 et compte des Institutions de contrôle pour 1927²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions de la commission d'administration. Communications concernant le fonds de prévoyance du personnel des Institutions de contrôle.
- 5^o Budgets de l'A. S. E. et de l'immeuble de l'A. S. E. pour 1929⁴⁾; proposition du comité.
- 6^o Budget des Institutions de contrôle pour 1929⁴⁾; proposition de la commission d'administration.
- 7^o Fixation des cotisations des membres de l'A. S. E. pour 1929 conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité⁴⁾.
- 8^o Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1927³⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 9^o Budget du Secrétariat général pour 1929⁴⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 10^o Rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) pour 1927³⁾.
- 11^o Rapport et compte de la Commission de corrosion pour 1927 et budget pour 1929⁴⁾.
- 12^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour 1927 et budget pour 1928³⁾.

1) Voir Bulletin 1927, No. 7.

2) Voir Bulletin 1928, No. 7.

3) Voir Bulletin 1928, No. 8.

4) Voir Bulletin 1928, No. 10.

- 13° Nominations statutaires (art. 11 des statuts):
 a) de 3 membres du comité,
 b) élection du président,
 c) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14° Divers, propositions des membres.
- 15° Conférence de M. le Dr. J. Kopeliowitch, Baden: „Neuere Forschungsergebnisse über Vorgänge beim Schalten unter Oel“ (avec film).
- 16° Conférence de M. Stöcklin, ingénieur, Baden: „Impedanzrelais als Selektivschutz für Freileitungen“ (avec projections).

Pour le comité de l'A. S. E.,

Le président: Le secrétaire général:
 (sig.) J. Chuard. (sig.) F. Largiadèr.

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

Rapport

du Comité à l'assemblée générale
 sur l'année 1927.

Comité: J. Chuard-Zurich, président; A. Zaruski-St-Gall, vice-président; E. Baumann-Berne, A. Calame-Baden, H. Egli-Seebach, E. Payot-Bâle, F. Schönenberger-Oerlikon, Dr. K. Sulzberger-Zurich, A. Waeber-Fribourg; secrétaire général: F. Largiadèr.

Le Comité a tenu deux séances.

En ce qui concerne l'activité des *Institutions de contrôle de l'A. S. E.* en 1927, laquelle embrasse un champ de travail important et très étendu de l'A. S. E., nous renvoyons au rapport de la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S., paru au Bulletin 1928, N° 7, page 232 et suiv.

Nous aimerions toutefois exprimer ici notre satisfaction de ce que, grâce aux efforts soutenus des délégués et des ingénieurs en chef, la situation financière des Institutions de contrôle a continué de s'améliorer au cours de l'année passée.

Les questions de nature économique intéressant les centrales, membres de l'A. S. E. également, sont portées à leur connaissance par le rapport du comité de l'U. C. S. sur l'année 1927, publié dans le présent Bulletin. Les questions de nature économique ou touchant au personnel de nos membres collectifs qui appartiennent à l'industrie sont traitées, suivant leur objet, par la Société suisse de constructeurs de machines, l'Union patronale de l'industrie suisse des machines et des métaux, l'Union professionnelle de fabricants suisses de matériel électrique et l'Union suisse des installateurs-électriciens.

L'A. S. E. a tenu une assemblée générale ordinaire le 17 juin à Interlaken. Le Bulletin N° 7, page 459 et suiv. a rendu compte de cette assemblée; en outre les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal par le même Bulletin, page 462 et suiv.

Commissions de l'A. S. E.

1° *Comité Electrotechnique Suisse, C. E. S.* (Comité national de la «Commission Electro-technique Internationale», C. E. I.), délégué par l'A. S. E. seulement. Nous renvoyons au rapport spécial du comité, Bulletin 1928, N° 8, page 272.

2° *Comité Suisse de l'Eclairage, C. S. E.* (Comité national de la «Commission Internationale de l'Eclairage», C. I. E.). Ce Comité comprend non seulement des délégués de l'A. S. E., mais aussi de l'U. C. S., du Bureau fédéral des Poids et Mesures, de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes et de la Société suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux. Nous renvoyons également au rapport spécial du comité, Bulletin 1928, N° 8, page 274.

3° *Comité national suisse pour la Conférence internationale des Grands Réseaux électriques à haute tension.* Sous la présidence de M. le directeur Perrochet, le comité national suisse a tenu deux séances, en février et en juin, en vue de préparer la participation de notre pays à la session 1927 de la Conférence internationale des Grands Réseaux, à Paris. A la séance de juin, qui eut lieu à Berne peu avant la conférence de Paris, un certain nombre de représentants de centrales suisses d'électricité, de maisons de construction et des chemins de fer fédéraux prirent part aux délibérations. On s'occupa des questions particulières inscrites au programme de la session 1927, en particulier de la marche en parallèle des centrales; à l'issue de cette séance, les participants visitèrent ensemble la centrale de Mühleberg.

Grâce à l'initiative du Comité national suisse, quatre rapports d'origine suisse furent présentés à Paris, ceux de MM. F. Grieb-Baden, Dr J. Kopeliovitch-Baden, F. Rutgers-Oerlikon et le Prof. Dr W. Wyssling-Wädenswil. La session 1927 dura du 23 juin au 2 juillet, à Paris; une vingtaine de nos compatriotes l'ont fréquentée. Un court résumé de cette session a paru au Bulletin 1927, N° 8 et un compte-rendu détaillé au Bulletin 1928, N° 4. Mentionnons en outre qu'un «Comité des interrupteurs à huile» a été constitué à Paris, dans le but d'étudier des questions importantes touchant au fonctionne-

ment des interrupteurs à huile, à l'aide des renseignements qu'une enquête internationale préalable aura fournis. La direction de ce travail a été confiée au Comité national suisse. Une première séance des membres suisses de ce Comité des interrupteurs à huile, auquel une cinquantaine de personnes, de 12 pays différents, se sont inscrites comme collaborateurs, a eu lieu en décembre 1927 sous la présidence de M. Perrochet.

4^o *Commission de la «Fondation Denzler».* Cette commission a tenu une séance, où elle a arrêté le texte de la question mise au concours et les conditions de ce dernier. Il s'agit de la protection des réseaux contre les surintensités; le sujet et les conditions du concours sont exposés au Bulletin A. S. E. 1927, N^o 6, page 405 et suiv. La somme dont dispose la commission pour le dit concours s'élève à fr. 6000. Les solutions doivent être présentées avant le 30 juin 1928.

5^o *La Commission pour questions d'enseignement et*

6^o *La Commission des paratonnerres* n'ont pas eu de séances en 1927.

7^o Quant aux *commissions mixtes*, communes à l'A. S. E. et à l'U. C. S., où s'est concentrée de nouveau l'activité principale, nous renvoyons au rapport du secrétariat général, à la page 268 du Bulletin 1928, N^o 8.

Le Comité national suisse de la Conférence mondiale de l'Energie (président: D^r Ed. Tissot), dont l'annuaire 1928 indique la composition aux pages 7 et 8, a tenu une séance dans laquelle il prit connaissance du rapport imprimé sur la session spéciale tenue à Bâle en 1926, rapport qui comprend deux imposants volumes de 2800 pages, et où il put établir son rapport final sur cette manifestation si réussie, tant au point de vue technique qu'au point de vue financier. En sept. 1927 le Comité exécutif international se réunit à Cernobbio près de Côme; le président et le secrétaire du Comité national suisse assistèrent à ces séances, où l'on élabora entre autre le programme de la session spéciale qui doit avoir lieu à Londres en automne 1928. Le dit programme prévoit toutes les questions en rapport avec les combustibles, leurs propriétés, les méthodes de préparation, etc., de même que la production d'énergie dérivée de leur combustion. En outre, on décida d'organiser deux autres sessions spéciales en 1929, à l'occasion d'expositions diverses, l'une à Barcelone, l'autre à Tokio. La prochaine session plénière de la Conférence mondiale de l'Energie est prévue à Berlin, en 1930.

Union Suisse des Installateurs-Electriciens (U. S. I. E.). A l'assemblée générale de l'U. S. I. E. à Bellinzona, M. Ganguillet, secrétaire de l'U. C. S., représentait l'A. S. E. et l'U. C. S. De son côté l'U. S. I. E. avait délégué M. Meyer-von Bergen à notre assemblée générale d'Interlaken.

La question des corrosions, traitée ailleurs, nous a fourni cette année aussi l'occasion de relations amicales avec la *Direction générale des Télégraphes, l'Union d'entreprises suisses de*

transport et la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux. Nous avons été invités à l'assemblée générale de la S. S. I. G. E. à Bâle et à la conférence d'automne de l'U. S. T. à Montreux; nous étions représentés à la première par M. Stiefel, directeur du service électrique de Bâle, et à la seconde par M. Zangger, chef de la division technique du secrétariat général. Ces deux associations étaient représentées à leur tour à notre assemblée annuelle, à Interlaken.

Nous entretenons des rapports réguliers avec la *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (S. I. A.)*, par le fait qu'elle est représentée comme nous au Comité Suisse de l'Eclairage. L'A. S. E. avait délégué à l'assemblée générale de la *Société des Anciens élèves de l'Ecole Polytechnique fédérale (G. e. P.)*, à Schaffhouse, M. le D^r Sulzberger; la G. e. P. avait désigné M. le directeur Baumann, de Berne, pour la représenter à notre assemblée d'Interlaken.

L'Union suisse des techniciens s'était fait représenter à notre assemblée d'Interlaken par M. Arn, chef d'exploitation des Forces Motrices Bernoises, à Spiez.

L'A. S. E. est membre de la *Société suisse pour l'industrie et le commerce*, dont Zurich est le Vorort. Comme de coutume, le secrétariat général a collaboré à son rapport général en rédigeant le chapitre relatif à la production et à la distribution d'énergie électrique. De son côté, cette corporation remet à notre secrétariat, à l'usage des membres de l'A. S. E., tous ses rapports, circulaires et procès-verbaux des assemblées de délégués et des séances de la Chambre suisse du commerce. Nous n'avons malheureusement pas pu prendre part à l'assemblée ordinaire des délégués, qui avait lieu à Zurich en même temps que nos assemblées générales à Interlaken.

En tant que membre de *l'Union Suisse de Normalisation*, l'A. S. E. a été en rapports suivis avec le bureau de normalisation de la Société suisse de Constructeurs de Machines (S. C. M.). Des représentants de la S. C. M. ont pris part à des séances de la commission des normes de l'A. S. E. et de l'U. C. S. De son côté le secrétariat général assiste aux séances du bureau de normalisation de la S. C. M. consacrées à la normalisation des prises de courant. Le bureau de normalisation de la S. C. M. nous transmet régulièrement ses feuilles de normes, et nous oriente aussi sur l'état des travaux de normalisation à l'étranger.

La *Vereinigung der Elektrizitätswerke* tint son assemblée annuelle à Berlin, au mois de mai. En juin eut lieu celle du *Verband Deutscher Elektrotechniker* à Kiel. M. le D^r Sulzberger y représenta l'A. S. E. Les deux associations prénommées étaient représentées à notre assemblée générale d'Interlaken par M. le D^r H. Passavant.

Etaient en outre présents à l'assemblée d'Interlaken: M. A. Loacker du Verband der Elektrizitätswerke Vienne, D^r A. Nizzola pour l'Associazione Elettrotecnica Italiana, et M. Brylinski du Syndicat professionnel des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique. A l'assemblée de l'Oesterreichischer Werkeverband, à

Bregenz, c'est M. J. Chuard, président, qui représenta l'A. S. E.

Mutations. Voici l'état actuel des membres de l'A. S. E.:

	Membres hono- raires	Autres membres indivi- duels	Membres étudi- ants	Membres- collec- tifs	Total
Nombre le 1 ^{er} janv. 1927	7	1026	11	737	1781
Décès et démissions .	—	30	1	24	55
	7	996	10	713	1726
Entrées en 1927	—	102	25	22	149
Membres étudi- ants devenus membres individuels .	—	+ 10	- 10	—	—
Etat le 31 déc. 1927	7	1108	25	735	1875

Finances. Le compte de l'A. S. E., publié ci-après, accuse fr. 85 037.87 de recettes, y compris le solde de l'année précédente (fr. 3181.62), et fr. 77 440.40 de dépenses, soit un excédent de recettes de fr. 7597.47. Nous proposons de consacrer fr. 5000 à l'amortissement du compte de l'immeuble et de reporter fr. 2597.47 à compte nouveau. Le total du bilan au 31 décembre 1927 s'élève à fr. 241 711.22.

Au compte de l'A. S. E. est joint le compte d'exploitation de l'immeuble, avec bilan spécial.

Ce compte accuse fr. 69 224.76 de recettes, y compris le solde de l'année précédente (fr. 2846.76), et fr. 65 598.80 de dépenses, soit un excédent de recettes de fr. 3625.96. Parmi les dépenses figurent fr. 1088.50 pour le raccordement de l'immeuble à la canalisation d'égout, décidée en 1923. Le bilan se monte à fr. 1 160 487.46 au 31 décembre 1927. Conformément à la décision du Comité, l'A. S. E. bonifie à l'immeuble les intérêts des versements à fonds perdu, fr. 49 000 au 4 %, et les autres sommes au taux de la banque. L'excédent de recettes de fr. 3625.96 est à reporter à compte nouveau.

Les fonds de l'A. S. E. administrés séparément, soit le Fonds Denzler et le Fonds de la commission d'étude, se présentent comme suit, suivant page 341 du présent Bulletin:

	Décembre 1927	Décembre 1926	Accrois- sement
Fonds de la com- mission d'étude	4 351.55	8 241.80	—.—
Fonds Denzler .	35 577.75	34 051.85	1525.90

On a prélevé fr. 4250.— sur le fonds de la commission d'étude, pour subventionner les travaux avec l'oscillographe cathodique en 1927. Le fonds Denzler n'a pas encore été mis à contribution jusqu'à fin 1927.

Zurich, le 27 avril 1928.

Pour le comité
de l'Association Suisse des Electriciens:
Le président: Le secrétaire général:
(sig.) J. Chuard. (sig.) F. Largiadèr.

A. S. E.

Compte de l'année 1927.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes :</i>		
Solde de l'année précédente	—	3 181.62
Cotisations des membres	64 000.—	67 255.40
Intérêts actifs fr. 9 656.50		
Intérêts passifs „ 5 055.65	3 100.—	4 600.85
Subvention de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents . .	10 000.—	10 000.—
	77 100.—	85 037.87
<i>B. Dépenses :</i>		
Cotisations à d'autres associations	3 600.—	3 287.50
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	53 000.—	53 000.—
Subvention à la Station d'essai des matériaux et à la Station d'éta- lonnage pour loyer dans l'immeuble	3 000.—	3 000.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux	10 000.—	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les institutions de contrôle) .	1 600.—	2 972.85
Divers	5 900.—	5 180.05
Excédent de recettes	—	7 597.47
	77 100.—	85 037.87

Bilan au 31 décembre 1927.

<i>Actif:</i>		fr.	<i>Passif:</i>		fr.
Valeurs:			Capital		73 588.52
Valeurs au 31 déc. 1926	fr. 128 141.—		Réserves pour des pertes sur		
Bénéfice sur les cours	819.—	128 960.—	les cours		819.—
Débiteurs:			Créditeurs:		
Institut. de contrôle	28 817.84		U. C. S.	fr. 40 000.—	
Divers	15 731.73		Compte sur l'immeuble	90 487.46	
Secrétariat général	1 032.71	45 582.28	Divers	29 218.77	159 706.23
Banque:			Compte des profits		
Compte courant	27 763.25		et pertes:		
Dépôt à terme	34 385.—	62 148.25	Solde		7 597.47
Chèque postaux		4 225.79	Cautionnements		10 000.—
Caisse		794.90			
Valeurs pour cautionnements	10 000.—				
		<u>241 711.22</u>			<u>241 711.22</u>

Fonds pour une commission d'études.

			fr.
<i>Recettes:</i>			
1927	1 ^{er} janvier	Solde	8 241.80
	31 décembre	Intérêts	282.35
		Bénéfices sur les cours	80.—
			<u>8 604.15</u>
<i>Dépenses:</i>			
21 juin		Subvention des travaux avec l'oscillographe cathodique fr. 4 250.—	
31 décembre		Frais de Banque „ 2.60	4 252.60
Etat au 31 décembre 1927			<u>4 351.55</u>

Fonds Denzler.

			fr.
<i>Recettes:</i>			
1927	1 ^{er} janvier	Solde	34 051.85
	31 décembre	Intérêts	1 540.30
			<u>35 592.15</u>
<i>Dépenses:</i>			
31 décembre		Frais de Banque	14.40
Etat au 31 décembre 1927			<u>35 577.75</u>

Immeuble de l'A. S. E.
Compte d'exploitation pour l'année 1927.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes :</i>		
Solde de l'année précédente	—	2 846.76
Loyer du Secrétariat général	10 500.—	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat des installations à fort courant	11 250.—	11 250.—
Loyer de la Station d'essai	20 000.—	20 000.—
Loyer de la Station d'étalonnage	18 700.—	18 700.—
Loyer du concierge	1 000.—	1 000.—
Loyer de l'Administration des téléphones	2 200.—	2 200.—
Intérêts de compte courant et de versements à fonds perdu	2 600.—	2 728.—
	66 250.—	69 224.76
<i>B. Dépenses :</i>		
Intérêts de la 1 ^{re} hypothèque	24 675.—	24 543.75
Intérêts des obligations à 3 ⁰ / ₀	8 880.—	8 880.—
Intérêts des obligations à 5 ⁰ / ₀	13 035.—	13 030.—
Assurance contre l'incendie et la responsabilité civile	650.—	639.10
Taxes :		
Impôt immobilier, taxe de vidange, taxe pour l'enlèvement des boues et des balayures, taxe pour l'eau	1 240.—	1 237.60
Versement au compte d'amortissement	12 000.—	12 000.—
Entretien de l'immeuble, travaux supplémentaires, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires; divers	5 770.—	5 268.35
Excédent des recettes	—	3 625.96
	66 250.—	69 224.76

Bilan au 31 décembre 1927.

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Immeuble	1 070 000.—	Amortissements	69 650.—
Avoir suivant le bilan de l'A. S. E.	90 487.46	Versements à fonds perdu	49 900.—
		Hypothèque de la Banque cantonale zuricoise	465 000.—
		Obligations hypothécaires 3 ⁰ / ₀	296 000.—
		Obligations hypothécaires 5 ⁰ / ₀	260 600.—
		Coupons d'obligations échus	15 711.50
		Solde	3 625.96
	1 160 487.46		1 160 487.46

A. S. E.
Budget pour l'année 1929.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Cotisations des membres	68 000.—
Intérêts	4 600.—
Indemnité de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents, à Lucerne	10 000.—
	82 600.—
<i>B. Dépenses :</i>	
Cotisations à d'autres associations	3 600.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	61 000.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les Institutions de contrôle)	3 000.—
Divers et imprévu	5 000.—
	82 600.—

Immeuble de l'A. S. E.**Budget pour l'année 1929.***Capital investi: fr. 1 070 000.—*

1 ^{re} hypothèque de la Banque cantonale zuricoise	fr.	460 000.—
Obligations à 3 ⁰ / ₀	"	296 000.—
Obligations à 5 ⁰ / ₀	"	260 600.—
Autres capitaux	"	53 400.—
	<u>fr.</u>	<u>1 070 000.—</u>

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Loyer du Secrétariat général	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat à fort courant	11 250.—
Loyer de la Station d'essai des matériaux	21 600.—
Loyer de la Station d'étalonnage	17 100.—
Loyer du concierge	1 000.—
Loyer de l'Administration des téléphones	2 200.—
Intérêts de compte-courant et de versements à fonds perdu	2 600.—
	<u>66 250.—</u>
<i>B. Dépenses:</i>	
Intérêts à payer sur la 1 ^{re} hypothèque à 5 ¹ / ₄ ⁰ / ₀	24 150.—
Intérêts à payer sur les obligations à 3 ⁰ / ₀	8 880.—
Intérêts à payer sur les obligations à 5 ⁰ / ₀	13 030.—
Taxes:	
Assurances contre l'incendie et la responsabilité civile	650.—
Impôt immobilier, taxe de vidange, taxe pour enlèvement des balayures, taxe pour l'eau	1 200.—
Versement au compte d'amortissement	12 000.—
Entretien de l'immeuble, travaux supplémentaires, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires, divers et imprévu	6 340.—
	<u>66 250.—</u>

Institutions de Contrôle de l'A. S. E.**Budget pour l'année 1929.**

	Total	Inspectorat	Station d'essai des matériaux	Station d'étalonnage
<i>A. Recettes:</i>				
Montant des abonnements:				
a) Stations centrales	133 000.—	100 000.—	3 000.—	30 000.—
b) Installations isolées	77 000.—	77 000.—	—	—
Taxes d'essai et expertises	183 500.—	500.—	63 000.—	120 000.—
Section des achats de l'U. C. S.	23 000.—	—	23 000.—	—
Contribution extraordin. de l'A. S. E. aux frais d'exploitation de la Station d'essai	10 000.—	—	10 000.—	—
Contribution fédérale à l'Inspectorat	90 000.—	90 000.—	—	—
Subvention fédérale à la Station d'essai	10 000.—	—	10 000.—	—
Recettes diverses	7 700.—	500.—	4 800.—	2 400.—
Total fr.	<u>534 200.—</u>	<u>268 000.—</u>	<u>113 800.—</u>	<u>152 400.—</u>

	Total	Inspectorat	Station d'essai des matériaux	Station d'étalonnage
<i>B. Dépenses.</i>				
Indemnité à payer au Secrétariat général	16 000.—	7 000.—	3 000.—	6 000.—
Appointements	332 800.—	176 000.—	67 800.—	89 000.—
Frais de voyage	42 400.—	40 000.—	1 200.—	1 200.—
Caisse de pension, assurances . . .	28 200.—	13 800.—	6 600.—	7 800.—
Loyer des locaux	51 900.—	13 200.—	21 600.—	17 100.—
Autres dépenses pour les locaux . .	9 300.—	3 000.—	3 600.—	2 700.—
Courant électr. pour l'exploitation . .	5 400.—	—	3 000.—	2 400.—
Matériel	9 500.—	—	4 100.—	5 400.—
Frais de bureau	20 500.—	13 000.—	3 000.—	4 500.—
Frais divers	10 200.—	—	4 200.—	6 000.—
Mobilier, outillage, instruments ¹⁾ . .	10 800.—	2 000.—	3 600.—	5 200.—
Intérêts	1 800.—	—	900.—	900.—
Versement au fonds de renouvellement	8 400.—	—	4 200.—	4 200.—
Total fr.	547 200.—	268 000.—	126 800.—	152 400.—
Excédent de dépenses	13 000.—	—	13 000.—	—

¹⁾ Pour la station d'essai et la station d'étalonnage, seulement la somme nécessaire à l'amortissement.

Commission de corrosion.

4^e rapport et compte de l'année 1927,
Bilan au 31 décembre 1927 et budget pour 1929,
présentés à
la Société Suisse de l'industrie du gaz et des
eaux (S. S. I. G. E.), Zurich;
l'Union d'entreprises suisses de transport (U. S.
T.), Berne;
la Direction générale des télégraphes (D. G.
T.), Berne;
l'Association suisse des électriciens (A. S. E.),
Zurich.

Tous les membres de la commission, dont le mandat expirait au 31 décembre 1926, furent réélus par leurs associations respectives pour une nouvelle période de trois ans; la commission confirma de même son président dans ses fonctions. En automne, M. Ch. Panchaud, Vevey, délégué de la S. S. I. G. E., se retira pour des raisons de santé. La S. S. I. G. E. désigna pour lui succéder M. H. Zollikofer, Zurich, secrétaire de cette société. La commission remercie M. Panchaud de sa collaboration et lui souhaite un rétablissement complet.

La commission de corrosion a eu une séance au printemps; elle adopta le rapport de l'année 1926, les comptes et le bilan pour 1926, vérifiés au préalable par le réviseur, M. Zollikofer, ainsi que les budgets pour l'année 1928. Ces documents ont été soumis aux associations intéressées et publiés au Bulletin de la S. S. I. G. E. ¹⁾ de même qu'au Bulletin de l'A. S. E. ²⁾; l'U. S. T. les a fait connaître à ceux de ses membres

¹⁾ Voir Bulletin S. S. I. G. E. 1927, No. 8, page 235 et suiv.

²⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1927, No. 5, page 297 et suiv.

qui exploitent des chemins de fer à courant continu.

Sur la proposition de l'office de contrôle, la commission de corrosion a décidé de modifier les chiffres 16 et 18 des «Règles à suivre», pour mieux les adapter aux conditions qu'on rencontre dans les chemins de fer à rails Vignole. Voici le nouveau texte de ces deux chiffres ³⁾:

«16^o Aux branchements et croisements de rails à gorge, les joints sont difficilement accessibles, parce qu'ils sont noyés dans la chaussée; en outre, ils sont soumis à des efforts mécaniques plus grands, notamment dans les pièces centrales ou cœurs. Il n'est donc pas possible d'appliquer à ces joints les mêmes prescriptions qu'à ceux des autres parties de la voie. Pour ces raisons, aux branchements et croisements, les joints de rails à gorge devront satisfaire aux conditions suivantes:

a) Les joints ne doivent pas, immédiatement après leur exécution ou une réparation importante, avoir une résistance supérieure à celle de 3 m de rail.

b) Les joints dont un contrôle ultérieur révèle une résistance plus élevée que celle de 20 m de rail, doivent être remis en bon état dans le plus bref délai possible.

c) Tous les joints d'un branchement ou d'un croisement sont à refaire, dès que le 20 % d'entre eux présentent une résistance supérieure à celle de 10 m de rail.

Aux branchements formés de rails Vignole, les files intérieures de rails ne peuvent pas être

³⁾ Des tirages à part des „Règles“ modifiées sont en vente au secrétariat général de l'A. S. E., Seefeldstr. 301, Zurich, au prix de fr. 3.50 (fr. 2.50 pour les membres des associations participant aux travaux de la commission de corrosion).

considérées comme participant à la conduite du courant, parce qu'en général les lames d'aiguilles mobiles ne sont pas shuntées par des éclisses électriques. De même, les pièces centrales ou cœurs des branchements et croisements ne peuvent être pontés que par des éclisses électriques de grande longueur et par conséquent de résistance élevée. C'est pourquoi il y a lieu d'exiger que la résistance des joints placés dans les deux files extérieures des rails soit maintenue constamment aussi faible que possible. Cette condition est facile à remplir, du fait que les joints de rails Vignole sont bien accessibles. Par conséquent, *aux branchements et croisements, les joints de rails Vignole* devront satisfaire aux conditions suivantes:

d) Les joints des deux files extérieures de rails devront avoir en tout temps une résistance inférieure ou au plus égale à celle de 3 m de rail.

e) Si les connexions transversales satisfont aux conditions du chiffre 18, on peut se dispenser de shunter les lames d'aiguilles et les cœurs au moyen d'éclisses spéciales.»

«18° Pour égaliser autant que possible la répartition du courant entre toutes les files de rails d'une voie ou de voies parallèles, on établira des connexions transversales.

Aux branchements et croisements, on placera une connexion transversale entre toutes les files de rails, avant et après le branchement ou le croisement.

On choisira les dimensions des connexions transversales de telle sorte que la résistance mesurée entre deux points quelconques de deux files de rails parallèles ne dépasse pas, par mètre de distance comprise entre les deux files de rails considérées, 1 milliohm s'il s'agit de rails à gorge, et 1,5 milliohm s'il s'agit de rails Vignole. Immédiatement avant et après un branchement ou un croisement en rails Vignole, cette résistance ne devra pas dépasser 0,25 milliohm.»

L'office de contrôle de la commission de corrosion, représenté par le secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S., a conclu un nouveau contrat avec les administrations touchées par les Tramvie Elettriche Comunale di Lugano. En 1927 il a examiné les installations des tramways urbains et chemins de fer régionaux suivants, sur le principe des «Règles»³⁾ et de la «Convention»⁴⁾:

Tramways de la Ville de Bâle,
Tramways de la Ville de Berne,
Tramways de la Ville de Bienne,
Tramways de la Ville de St-Gall,
Tramways de la Ville de Zurich,
Tramways Lausannois, Lausanne,
Tramway communal de Lugano,
Tramway Vevey-Montreux-Villeneuve,
Chemin de fer Coire-Arosa,
Chemin de fer de l'Utliberg, Zurich,
Chemin de fer Bâle-Aesch,
Chemin de fer Bâle-Pratteln,
Chemin de fer St-Gall-Speicher-Trogen.

En 1927, l'office de contrôle a mesuré la

résistance électrique de 26 357 joints et contrôlé en outre, sans les mesurer (voir chiffre 17 des «Règles»), 11 850 joints soudés à l'aluminothermie; ces chiffres sont à peu près les mêmes que l'année précédente. De plus, conformément aux nouvelles dispositions du chiffre 18 des «Règles», on a mesuré, en 1915 endroits, la résistance comprise entre deux files de rails parallèles.

L'office de contrôle se voit confier enfin de plus en plus des recherches particulières relatives à des cas de corrosion; citons des mesures de courants vagabonds dans des canalisations souterraines, à Neuchâtel (conduites de gaz), Zurich (conduites d'eau), Bremgarten et Genève (câbles téléphoniques, sous plomb); détermination de la résistance de feeders de retour et calcul de résistances additionnelles, à Zurich.

Il est intéressant de souligner le résultat pratique de l'activité de l'office de contrôle pendant ces quatre dernières années, qui montre que, dans la plupart des réseaux examinés, on a réalisé des améliorations, lentes sans doute en général, mais systématiques et suivies, pour réprimer les courants vagabonds des chemins de fer à courant continu et, par conséquent, leur action néfaste sur les installations des tiers. Il est réjouissant de constater que les travaux et les propositions de l'office de contrôle rencontrent presque partout l'accueil et la compréhension de tous les intéressés, indice d'une collaboration éclairée.

D'autre part, l'office de contrôle a répété son enquête, mentionnée déjà dans le rapport de l'année dernière, relative aux dommages dus à des phénomènes de corrosion; il a présenté à la commission un rapport sur cet objet, ainsi qu'au sujet d'une étude de l'influence du genre d'éclisses électriques et de l'infrastructure sur la variation de résistance d'une trentaine de joints de rails. Il ressort de cette dernière étude, que la résistance des joints de rails ne varie guère aussi longtemps qu'elle demeure petite, mais qu'il n'est plus possible de parler d'une résistance constante dès qu'elle dépasse quelques mètres de rails. Ces résultats montrent aussi que la valeur-limite, soit 3 m de rail, adoptée en 1922, a été judicieusement choisie.

Enfin l'office de contrôle a poursuivi ses recherches pour la mise au point d'une méthode permettant de mesurer en n'importe quel endroit la densité du courant dans le sol; toutefois il n'est pas encore arrivé au terme de ces travaux compliqués.

En septembre eut lieu à Côme une réunion du «Comité consultatif international des communications téléphoniques à grande distance». Celui-ci adopta avec quelques modifications insignifiantes le projet, élaboré par son sous-comité, d'un texte de directives concernant les mesures à prendre pour la protection des câbles contre la corrosion électrolytique, à l'usage des administrations téléphoniques affiliées au C.C.I. L'office de contrôle a également pris part à ces délibérations. Comme nous le disions déjà dans notre dernier rapport, ces directives s'inspirent avant tout de nos propres «Règles», de sorte qu'il n'en résulte pas de changements pour la Suisse.

⁴⁾ Convention entre les associations citées plus haut, à propos de la corrosion. Bulletin A. S. E. 1922, page 572 et suiv.

Finances. Le compte de la commission bouclait en 1926 par un déficit de fr. 1305.80. Ce passif s'est réduit à fr. 625.53 grâce aux fr. 4500 de recettes, et nous espérons qu'il aura disparu complètement en 1928, puisque le budget pour cette année prévoit fr. 800 à cet effet. Le solde passif est porté par conséquent à compte nouveau.

Le compte de l'office de contrôle accuse, avec un report de fr. 650.85 et fr. 21 986.20 de recettes, un bénéfice net de fr. 296.65, c'est-à-dire un solde actif de fr. 947.50, à reporter à compte nouveau.

Le fonds de restitution s'est accru de fr. 1216.65 et atteint aujourd'hui fr. 4139.40. Le fonds de renouvellement a augmenté de fr. 1009.75 après déduction des dépenses, et se monte actuellement à fr. 3906.30.

Le président
de la Commission de corrosion:
(sig.) J. Landry.

Rapport de vérification des comptes de la commission de corrosion. Le soussigné a examiné aujourd'hui les comptes de la commission de corrosion, de l'office de contrôle, du fonds de restitution et du fonds de renouvellement, ainsi que le bilan au 31 décembre 1927. Il a constaté, en comparant les pièces justificatives avec les écritures, que la comptabilité est en parfait état. Les travaux et les dépenses de l'A. S. E. au profit de la commission de corrosion et de l'office de contrôle ont été facturés équitablement.

Le soussigné propose d'approuver les comptes, avec remerciements à l'office de contrôle pour son travail.

Zurich, le 21 mars 1928.

Le vérificateur des comptes:
(sig.) U. Winterhalter.

Commission de corrosion.

Comptes de l'année 1927 et bilan au 31 décembre 1927.

I. Commission de corrosion.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Versement ordinaire des associations	1 500.—
Versement extraordinaire des associations	3 000.—
Solde passif au 31 décembre 1927	625.53
	5 125.53
<i>B. Dépenses :</i>	
Solde passif de l'année 1926	1 305.80
Administration	1 451.13
Enquête concernant des dommages de corrosion	263.40
Etudes diverses	639.80
Versement à l'office de contrôle, pour études relatives à la mesure de la densité du courant dans le sol	1 465.40
	5 125.53

II. Office de contrôle.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde actif de l'année 1926	650.85
Mesures et recherches relatives à la corrosion	19 869.95
Versement de la commission, pour études relatives à la mesure de la densité du courant dans le sol	1 465.40
	21 986.20
<i>B. Dépenses :</i>	
Travaux généraux et dépenses courantes	2 659.—
Mesures et recherches, y compris la rédaction des rapports	14 091.80
Versement au fonds de restitution	1 129.—
Versement au fonds de renouvellement	1 693.50
Etudes relatives à la mesure de la densité du courant dans le sol	526.—
Somme disponible pour poursuivre les études précédentes	939.40
Solde actif	947.50
	21 986.20

III. Fonds de restitution.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde de l'année 1926	2 922.75
Intérêts pour 1927	87.65
Versements au 31 décembre 1927	1 129.—
	4 139.40
<i>B. Dépenses : aucune.</i>	
Etat du fonds au 31 décembre 1926	4 139.40

IV. Fonds de renouvellement.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde de l'année 1926	2 896.55
Intérêts pour 1927	86.90
Versements au 31 décembre 1927	1 693.50
	4 676.95
<i>B. Dépenses :</i>	
Réparations, renouvellement et entretien	770.65
Etat du fonds au 31 décembre 1927	3 906.30
	4 676.95

V. Bilan de la commission de corrosion, au 31 décembre 1927.

<i>Actif :</i>	fr.	<i>Passif :</i>	fr.
Equipement de l'office de contrôle	8 875.50	Avance des associations	9 000.—
Reliquat de l'avance des associations	124.50	Fonds de restitution	4 139.40
Avoir à l'A. S. E.	9 307.07	Fonds de renouvellement	3 906.30
Solde passif, suivant compte de la commission	625.53	Réserve pour études de la mesure de courant dans le sol	939.40
	18 932.60	Avoir de l'office de contrôle	947.50
			18 932.60

Budget pour l'année 1929.

I. Commission de corrosion.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Versement ordinaire des associations	1 500.—
Versement extraordinaire des associations	2 000.—
	3 500.—
<i>B. Dépenses :</i>	
Administration	1 500.—
Etudes diverses	2 000.—
	3 500.—

II. Office de contrôle.

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Mesures et recherches relatives à la corrosion	17 000.—
	17 000.—
<i>B. Dépenses :</i>	
Travaux généraux	2 500.—
Mesures et recherches relatives à la corrosion	12 000.—
Versement au fonds de restitution	1 000.—
Versement au fonds de renouvellement	1 500.—
	17 000.—

Propositions du comité de l'A. S. E. à l'assemblée générale du 17 juin 1928, à Baden.

N° 2 de l'ordre du jour:

Le procès-verbal de la XXXXII^e assemblée générale du 19 juin 1927 à Interlaken (voir Bulletin 1927, N° 7, page 462) est approuvé.

N° 3 de l'ordre du jour:

a) Sont approuvés, en donnant décharge au comité: le rapport du comité (page 338)¹⁾ et le compte de l'A. S. E. pour 1927 (page 340), le bilan au 31 décembre 1927 (page 341), les comptes du fonds Denzler et du fonds de la commission d'étude (page 341), le compte d'exploitation de l'immeuble pour 1927 et le bilan au 31 décembre 1927 (page 342).

b) L'excédent de recettes de l'Association, soit fr. 7597.47 est utilisé comme suit: fr. 5000.— comme amortissement de l'immeuble et francs 2597.47 reportés à compte nouveau.

c) L'excédent de recettes du compte de l'immeuble, soit fr. 3625.96, est reporté à compte nouveau.

N° 4 de l'ordre du jour:

a) Sont approuvés, en donnant décharge à la commission d'administration: le rapport des institutions de contrôle de l'A. S. E. sur l'exercice 1927 (voir Bulletin 1928, N° 7, page 232 et suiv.), présenté par la commission d'administration, le compte pour 1927 et le bilan au 31 décembre 1927 (voir Bulletin 1928, N° 7, pages 242 et 243).

b) L'excédent de recettes de fr. 1826.57 est reporté à compte nouveau.

N° 5 de l'ordre du jour:

Le budget de l'A. S. E. (page 342) et celui de l'immeuble (page 343) pour l'année 1929 sont approuvés.

N° 6 de l'ordre du jour:

Le budget des institutions de contrôle pour 1929 (page 343/4) est approuvé.

N° 7 de l'ordre du jour:

Conformément à l'article 6 des statuts, les cotisations des membres pour l'année 1929 sont fixées comme suit:

I. Membres individuels . . .	fr. 15.—		
II. Membres étudiants . . .	„ 9.—		
III. Membres collectifs avec un capital			
	fr.	fr.	fr.
de moins de 50 000.—		50 000.—	30.—
de 50 000.— à 250 000.—		250 000.—	45.—
de 250 000.— à 1 000 000.—		1 000 000.—	85.—
de 1 000 000.— à 5 000 000.—		5 000 000.—	150.—
de 5 000 000.— à 10 000 000.—		10 000 000.—	250.—
de plus de 10 000 000.—			350.—

N° 8 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1927 (voir Bulletin 1928, N° 8, page 267 et suiv.), approuvés par la commission d'administration.

¹⁾ Quand le No. du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

N° 9 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour l'année 1929 (page 349), approuvé par la commission d'administration.

N° 10 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) sur l'année 1927 (voir Bulletin 1928, N° 8, page 272 et suiv.).

N° 11 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de la commission permanente de corrosion pour l'année 1927 et du budget pour 1929 (page 344 et suiv.).

N° 12 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1927 et du budget pour 1928 (voir Bulletin 1928, N° 8, page 274 et suiv.).

N° 13 de l'ordre du jour:

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 14 des statuts, le mandat expire au 31 décembre 1928 pour messieurs:

J. Chuard, directeur, Zurich;

E. Baumann, directeur, Berne;

F. Schönenberger, ingénieur, Oerlikon.

Ces messieurs se représentent aux suffrages des membres de l'A. S. E.

b) Nomination du président de l'A. S. E.: Monsieur le directeur *Chuard* est disposé à garder sa charge pour une nouvelle période.

c) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les vérificateurs actuels, MM. D^r *G. A. Borel*, Cortaillod, et *J. E. Weber*, Baden, ainsi que leurs suppléants, MM. *A. Pillonel*, Lausanne, et *U. Winterhalter*, Zurich.

Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'A. S. E. à l'assemblée générale du 17 juin 1928.

En vertu du mandat que nous a conféré l'assemblée générale du 19 juin 1927 à Interlaken, nous avons vérifié aujourd'hui les comptes de l'A. S. E. et des institutions de contrôle, arrêtés au 31 décembre 1927. Nous nous sommes appuyés sur le rapport détaillé de la Société fiduciaire suisse relatif à la revision de tous les livres de comptes. Nous avons comparé les chiffres figurant aux comptes d'exploitation et au bilan avec les écritures du Grand-Livre et constaté partout une concordance parfaite.

Nous proposons donc à l'assemblée générale d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité, avec remerciements au comptable.

Zurich, 9 mai 1928.

(sig.) *G. A. Borel.*

(sig.) *J. E. Weber.*

**Administration commune et Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.
Budget pour l'année 1929.**

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Subvention ordinaire:	
a) de l'A. S. E.	61 000.—
b) de l'U. C. S.	61 000.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour la tenue de la caisse et de la comptabilité	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue des livres et de la caisse	10 000.—
Indemnité de la Caisse de pension de centrales suisses d'électricité pour son administration	10 500.—
Vente de publications	15 000.—
Bulletin et annuaire	7 500.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	500.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses	—.—
Travaux payés	18 000.—
	<hr/> 199 500.—
<i>B. Dépenses :</i>	
Frais d'administration générale	13 000.—
Personnel (à traitement fixe)	114 000.—
Frais de voyage du personnel	4 000.—
Caisse de pension, assurances	8 000.—
Paiement aux collaborateurs	2 000.—
Loyer	10 500.—
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations)	3 000.—
Mobilier	400.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphones, etc.)	10 000.—
Imprimés pour le bureau	1 500.—
Imprimés à vendre	8 000.—
Bulletin et annuaire	20 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	—.—
Bibliothèque	600.—
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux	3 500.—
Divers et imprévu	1 000.—
	<hr/> 199 500.—

Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Ordre du jour

de la XXXVI^{me} assemblée générale ordinaire

à Baden, au Kurtheater (parc du casino),
samedi, le 16 juin 1928, à 15 heures.

1^o Nomination de deux scrutateurs.

2^o Approbation du procès-verbal de la XXXV^e assemblée générale du 18 juin 1927, à Interlaken¹⁾.

¹⁾ Voir Bulletin 1927, No. 7.